

CONVENTION D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLAT

Entre Collectif Bienvenue	Et le/la bénévole : Adresse :
2 cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux	
lecollectifbienvenue@gmail.com	Date et lieu de naissance :
représentée par Eric CHEVANCE, membre de la collégiale	Numéro de téléphone :
	Mail:

La contribution volontaire est un acte pour lequel une personne physique ou morale apporte à une autre un travail, des biens ou autres services à titre gratuit.

Il est convenu que le ou la/le bénévole ne percevra aucune rémunération, en espèces ou en nature, en contrepartie de son intervention bénévole, et qu'il/elle a pris connaissance de la **Charte** de bénévolat du **Collectif Bienvenue**.

La/le bénévole choisit de soutenir le *Collectif Bienvenue* à travers son engagement essentiellement dans le cadre de la série d'événements " *Bienvenue Mobilisation pour les réfugié.es* " en avril de chaque année, principalement pendant cette période mais aussi en amont ou après.

Le Collectif Bienvenue s'engage à :

- confier les responsabilités, missions et activités selon les besoins
- respecter les horaires et disponibilités convenus ensemble
- écouter ses suggestions (toujours les bienvenues !),
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences.
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'association,
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités,
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.

Le *Collectif Bienvenue* pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration avec le ou la bénévole mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Le/la bénévole s'engage à l'égard à l'égard du Collectif Bienvenue :

- à coopérer avec les différents partenaires de l'association: bénéficiaires, membres fondateurs et fondatrices, membres de la collégiale et autres bénévoles
- à respecter son éthique et son fonctionnement,

- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné,
- a faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

Le/la bénévole pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Le, la bénévole peut aussi, selon ses disponibilités, prêter main forte à des acti l'année (culturelles ou sociales).	ons tout au long de
Fait en double exemplaire à Bordeaux, le	
Pour l'association Collectif Bienvenue	La/le bénévole
Eric Chevance, membre de la Collégiale	Lu et approuvé